**Comités de suivi individuel du. de la doctorant.e**

En application de l’arrêté du 25 mai 2016 et de l’arrêté du 26 août 2022, les doctorant.e.s doivent, chaque année, s’entretenir avec un comité de suivi individuel. En raison de la mise en place progressive du système, en 2023, les comités de suivi concerneront les étudiants inscrits en **2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7 e année (les 1ères années n’ont pas à passer de CSI, décision de la CR du 15 novembre 2022)**.

Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du.de la doctorant.e comprend un membre extérieur à l’établissement. Il comprend **au moins un membre spécialiste** de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Il est recommandé que celui-ci soit **habilité à diriger des recherches** ou expérimenté en matière d’encadrement doctoral.

Le comité comprend un **membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche** du travail de la thèse. La définition de la spécialité dans laquelle s’inscrit la thèse, et partant celle de membre non spécialiste, est laissée à l’appréciation des directeurs et directrices de l’unité de recherche du doctorant ou de la doctorante.

**Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du.de la doctorant.e.**

L’école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

Le comité de suivi remplit trois missions principales : une mission de conseil, une mission de détection des dysfonctionnements et d’alerte, une mission d’évaluation (voir le « Guide »).

Les entretiens sont organisés sous la forme de **trois étapes** distinctes : présentation de l’avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Le doctorant ou la doctorante est à l’initiative de l’organisation **concrète** de ces entretiens annuels.

Au cas où le comité ne pourrait pas se réunir physiquement avec le.la doctorant.e, l’entretien peut avoir lieu à distance par téléconférence. L’échange par messagerie ou courrier électronique n’est à utiliser qu’en dernier recours.

Le rapport d’étape ci-dessous permet de préparer l’entretien qui se déroulera ultérieurement avec le comité. Le document est à adresser **par le.la doctorant.e** **aux** **membres du comité** de suivi individuel au moins deux semaines avant l'entretien. Les éventuelles pages de thèse rédigées, qui accompagnent le rapport à partir de la quatrième année, doivent être jointes sous format numérique PDF.

À l’issue de sa réunion, le comité de suivi individuel formule des recommandations et transmet un **rapport de l'entretien** au directeur ou à la directrice de l'école doctorale. Une fois le rapport validé par l’école doctorale, celui-ci est conservé par l’école doctorale et est transmis au directeur ou à la directrice de thèse et au doctorant ou à la doctorante.

Ce rapport sera, dès réception, **déposé par le.la doctorant.e sur son interface Adum**, impérativement avant le **8 septembre de l’année de réinscription.**

**Aucune réinscription ne pourra avoir lieu sans production du rapport du comité de suivi individuel.**

**Rapport d’étape du.de la doctorant.e (1/3)**

**(À transmettre au comité de suivi avant l’entretien**

**Année : ……./………**

**Renseignements sur le.la doctorant.e**

Prénom et nom du.de la doctorant.e :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

N° d’étudiant :

Date de la première inscription en thèse :

**Conditions de financement de la thèse**

o Le doctorant est titulaire d’un financement spécifique pour la thèse (contrat doctoral, convention CIFRE, financements par gouvernements étrangers pour les doctorants étrangers, etc.).

o Le doctorant n’est pas titulaire d'un financement pour la thèse (enseignant du secondaire ou du primaire, salarié sur emploi secteur public ou CDI secteur privé, retraité, etc.).

o Le doctorant ne dispose d’aucun financement pour la thèse.

**Renseignements sur la thèse**

Titre provisoire de la thèse :

Nom du. de la directeur.triec de thèse :

Nom du.de la codirecteur.trice de thèse :

**Rapport d’étape du.de la doctorant.e (2/3)**

**(À transmettre au comité de suivi avant l’entretien**

**Année : ……./………**

**Bilan d’activité de l’année écoulée et rapport sur l’avancement de la thèse**

(Une ou deux pages. A partir de la quatrième année, un rapport plus long ainsi qu’un état d’avancement seront demandés)

**Rapport d’étape du.de la doctorant.e (3/3)**

**(À transmettre au comité de suivi avant l’entretien**

**Année : ……./………**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Réponses ou observations du.de la doctorant.e** | **Observations du comité de suivi** |
| Qualité de l’environnement scientifique de réalisation de la thèse (séminaire, échanges avec les membres de l’équipe, ressources documentaires, etc.)[[1]](#footnote-1) |  |  |
| Qualité de l’environnement matériel de la réalisation de la thèse (locaux, soutien financier, matériel informatique et scientifique, etc.) |  |  |
| Le.la doctorant.e a-t-il eu un échange sur le fond avec son.sa directeur.trice de thèse au cours de l’année considérée ? |  |  |
| Le.la doctorant.e a-t-il suivi des formations offertes par l’école doctorale au cours des 12 mois précédant l’entretien ? |  |  |
| Le.la doctorant.e a-t-il participé à des activités scientifiques et à des formations professionnelles en dehors de l’école doctorale et de son laboratoire de rattachement au cours des 12 mois précédents l’entretien ? |  |  |
| Combien le.la doctorant.e a-t-il.elle acquis de crédits depuis son inscription ? |  |  |
| Quelles sont les perspectives d’amélioration ? |  |  |

**RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI**

**(À transmettre à Mme THIANT et à la Direction de l’École doctorale**

**au plus tard le 8 septembre de l’année de réinscription)**

**Année : ……./………**

Prénom et nom du. de la doctorant.e :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

Sujet de thèse :

Première année de thèse :

Directeur.trice de thèse :

Co-directeur.trice de thèse

**Membres du comité de suivi individuel**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Prénom et nom | Qualité | Appartenance institutionnelle (établissement, unité de recherche) | Spécialité  | Signature |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Compte-rendu de l’entretien et observations du comité**

|  |
| --- |
| Modalités de l’entretien : o réunion physique o visioconférence o messagerie, courrielDurée de l’entretien :Bilan des trois entretiensObservations et recommandations :Remarques éventuelles suite à l’échange avec le.la directeur.trice de thèse :Avis sur la réinscription : o Favorable o RéservéDate du rapport : |

1. En cas de dysfonctionnements conflits, discrimination et/ou harcèlement), le.la doctorant.e peut également contacter directement la direction et/ou les élu.e.s doctorant.e.s de son École doctorale [↑](#footnote-ref-1)